



Usufruit et ou attribution preferentielle maison

Par **roxxanna**, le **23/08/2014** à **12:04**

j'ai perdu mon mari après un cancer foudroyant en sept 2013 et depuis de gros conflits avec mon beau frère !

voilà mon problème la maison que j'habite depuis bientôt 20 ans appartenait à mon mari et à son frère.

Mon désir et celui de mon fils est de rester dans cette maison (sentimental) bientôt 14/09/2014 triste date d'anniversaire du décès de mon mari, on m'annonce que je n'ai pas de droit usufruitier même de moitié de la maison et encore moins le droit de demander l'attribution préférentielle ! je ne comprend pas pourquoi car quand je lis les textes je rentre dans le cadre ! j'ai accepté l'héritage pour moi et mon fils pour moi le tout en usufruit. J'ai lu également qu'il fallait que je fasse la demande avant la première année après le décès de mon mari. Je ne sais plus quoi penser et je ne voudrais pas qu'on se retrouve à la rue
Précision / Une partie des biens de mon mari est constituée d'une sarl (associé avec mon beau frère) et d'une SCI immobilière (batiment de la sarl) et du terrain agricole 4 hectares et que mon beaufrère me devra une fois le partage effectué deux fois le prix de la moitié de la maison. J'espère m'être à peu près bien exprimé mes la situation est très complexe.
Merci d'avance pour votre réponse très attendue ! Roxxanna